

# LES JOURNÉES RETRAITE

**du CDG 36**



## Qui est concerné ?

Tous les agents titulaires  
CNRACL qui souhaitent partir  
dans les deux années à venir et  
qui sont nés entre 1961 et 1963

## Où ?

Sur votre territoire !  
Votre référente retraite se  
déplace dans votre communauté  
de communes



## Comment ?

Un entretien personnalisé d'environ  
30 minutes avec Mélanie BRUNET,  
gestionnaire CNRACL, pour échanger  
et poser des questions